Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251215-138_2025-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Convention financière entre la CCPCAM et la Mission Locale du Pays de Brest

Date de convocation :

09/12/2025

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

28

Nombre de votants :

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2025

N°138/2025

Le 15 décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BERTHELOT Patrick, M. BLANCHARD Noël, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, Mme GOBBE Dorothée, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUENNEGUES Jean-Luc, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme MAUGEAIS Isabelle, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PRIGENT Pascal, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. BETRANCOURT Thierry ayant donné pouvoir à M. LE MEROUR, M. DEVERRE Philippe ayant donné pouvoir à M. GOURVEZ, Mme LE MONZE Fanchon ayant donné pouvoir à M. DEFLOU, M. MORVAN Henri ayant donné pouvoir à M. PRIGENT, M. PASQUALINI Marc ayant donné pouvoir à M. LASSAGNE, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. BERTHELOT

Membre absent et excusé :

Mme CALVEZ Michèle

M. LE ROUX est désigné secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Yves LE MOIGNE, Vice-Président en charge de la Cohésion sociale, l'Enfance Jeunesse, la Culture et les Loisirs.

Le Vice-Président informe les membres du conseil de communauté que la convention financière signée entre la Communauté de Communes et la Mission Locale du Pays de Brest arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Considérant l'importance de la mission d'accompagnement et d'insertion des jeunes, le Vice-Président propose de reconduire cette convention sur quatre exercices, soit du 1 janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Il est proposé que le montant de la participation financière de la communauté de communes soit calculé sur la base de la population totale. Le nombre d'habitants retenu correspond au dernier recensement de l'INSEE connu. La subvention sera versée en deux fois, en début de chaque semestre de l'année en cours.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la mise en œuvre des politiques publiques d'insertion des jeunes décrites dans la convention jointe en annexe,
- Fixe la participation de la communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime à :
  - 1,68 € / habitant pour l'année 2026
  - 1,71 € / habitant pour l'année 2027

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251215-138_2025-DE

- 1,74 € / habitant pour l'année 2028
- 1,77 € / habitant pour l'année 2029,

- Autorise le Président à signer la convention 2026-2029 entre la communauté de communes et la Mission Locale du Pays de Brest.

Affiché le : 18/12/25

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,

Hervé LE ROUX